



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION

COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

COMMENTAIRES

ANNEXES

EXERCICE 2012

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012				
no compte	nombre - indice	Exercice 2012	Exercice 2011	var.en%
		742,44	724,34	2012/11
DEPENSES				
600	Frais de personnel	23.199.059,30	22.495.598,95	
602	Frais d'exploitation	2.689.543,68	1.717.808,12	
603	Frais de fonctionnement	1.177.223,88	1.118.575,18	
604	Frais généraux	12.600,00	11.800,00	
605	Frais d'acquisition	87.149,14	44.683,75	
608	Frais communs CCSS	11.947.946,66	11.285.469,41	
60	I. Frais d'administration	39.113.522,66	36.673.935,41	6,65%
61300/1	Pensions brutes	3.151.538.624,24	2.945.919.677,89	
61302	Convention belgo-luxembourgeoise	0,00	292.972,60	
61303	Indemnité d'attente	61.906.017,84	52.596.339,11	
61304	Pré retraite	25.960.221,90	28.538.690,37	
6132	Remboursements de cotisations	2.008.425,55	1.953.098,99	
6133	Autres versements en capital	924.443,35	945.978,75	
61	II. Prestations en espèces	3.242.337.732,88	3.030.246.757,71	7,00%
62	III. Prestations en nature	0,00	0,00	0,00%
6301	Transferts régimes spéciaux	33.781.036,63	24.620.620,35	
6302	Transfert Fonds de compensation	421.989.253,18	453.868.500,97	
6304	Transfert cotisations organismes internationaux	8.350.189,72	5.962.040,75	
631	Cotisations A.M. des bén.de pension - part org.	94.949.426,04	89.264.904,82	
63	IV. Transferts de cotisations à d'autres organismes	559.069.905,57	573.716.066,89	-2,55%
6400	Décharges s./cotisations irrécouv.- salariés	8.960.099,95	8.179.288,82	
6401	Décharges s./cotisations irrécouv.- non-salariés	988.247,66	1.640.060,89	
641	Autres décharges	140.871,51	155.548,01	
642003	Extournes de cotisations indues - part ass. et employ.	2.383.779,65	1.680.206,94	
642014	Extournes de cotisations indues-part Etat	1.230.005,94	845.103,48	
6425	Extournes de cotisations - dépassement plafond	1.187.604,19	1.268.808,16	
64	V. Décharges et restitutions de cotisations	14.890.608,90	13.769.016,30	8,15%
65	VI. Frais de gestion du patrimoine	0,00	0,00	0,00%
66	VII. Charges financières	0,00	17,61	-100,00%
67	VIII. Dotations aux provisions et aux amortissements	0,00	0,00	0,00%
68	IX. Quote-part Etat et org. dans la récup. tiers resp.	0,00	0,00	0,00%
69	X. Dépenses diverses	8.714,70	3.243,30	p.m.
Total des dépenses courantes		3.855.420.484,71	3.654.409.037,22	5,50%
81610013	Dotation au fonds de roulement	27.116.581,73	21.145.922,08	
816102	Dotation à la réserve administrée par la caisse	0,00	0,00	
81610650	Dotation à la réserve de compensation	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES		3.882.537.066,44	3.675.554.959,30	5,63%

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012				
no compte	nombre - indice	Exercice 2012	Exercice 2011	var.en% 2012/11
		742,44	724,34	
RECETTES				
7000	Cotisations sur salaires	2.285.064.450,51	2.177.184.288,59	
70010	Cotisations s./ indemnités de maladie, mat.et accident	34.848.283,41	30.893.192,47	
70012	Cotisations s./chômage,préretraite et allocat.complém.	53.095.116,12	49.623.300,59	
700200	Cotisations des non-salariés	160.284.584,13	141.151.943,68	
700201	Cotisations à charge du FOA	3.830.883,95	3.808.193,06	
700303	Cotisations sur rentes AAA	755.839,26	187.816,84	
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.539.228,16	2.722.951,98	
7004103	Cotisations service volontariat	487.509,88	253.691,14	
7004104	Cotisations congé parental	9.461.757,33	9.691.895,56	
7004105	Cotisations sportifs d'élite et encadrement	3.480,48	3.395,52	
7004110	Cotisations à charge de l'assurance dependance	5.719.829,60	4.840.396,68	
7004120	Cotisations assistance maternelle	547.891,32	574.818,36	
700	A. Cotisations obligatoires normales	2.556.638.854,15	2.420.935.884,47	
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	6.364,56	36.831,07	
70113	Achat rétroactif (Art.174 CAS)	11.354.575,27	7.906.644,33	
70114	Restitutions de cotisations	1.772.276,30	1.857.606,44	
701	B. Rappels, rachats et restitutions de cotisations	13.133.216,13	9.801.081,84	
702	C. Cotisations volontaires	11.615.090,27	10.523.679,83	
70	I. Cotisations des assurés et des employeurs	2.581.387.160,55	2.441.260.646,14	5,74%
71	II. Cotisations à charge des pouvoirs publics	1.289.804.259,85	1.219.683.104,32	5,75%
72	III. Participation de tiers - Etat	0,00	6.122,39	p.m.
7300	Transferts de régime contributif	406.129,87	0,00	
7301	Transferts de régimes spéciaux	2.295.523,03	1.931.405,04	
73	IV. Transferts provenant d'autres organismes	2.701.652,90	1.931.405,04	39,88%
74	V. Revenus sur immobilisations	0,00	0,00	0,00%
760	Recours contre tiers responsables	1.760.477,96	1.858.859,22	
761	Intérêts de retard sur cotisations	2.654.062,03	2.437.266,61	
762	Amendes d'ordre	110.970,44	29.194,59	
765	Retenues pour pensions	1.275.180,85	1.224.799,21	
769	Produits divers	47.679,20	59.108,85	
76	VI. Produits divers de tiers	5.848.370,48	5.609.228,48	4,26%
771	Revenus sur placements à moins d'un an	2.628.426,92	7.036.990,22	
77	VII. Produits financiers	2.628.426,92	7.036.990,22	-62,65%
79	VIII. Recettes diverses	167.195,74	27.462,71	p.m.
Total des recettes courantes		3.882.537.066,44	3.675.554.959,30	5,63%
81710013	Prélèvement au fonds de roulement	0,00	0,00	
817102	Prélèvement à la réserve administrée par la caisse	0,00	0,00	
81710650	Prélèvement à la réserve de compensation	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES		3.882.537.066,44	3.675.554.959,30	5,63%

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2012			
no compte	ACTIF	31.12.2012	31.12.2011
	2 VALEURS IMMOBILISEES	0,00	0,00
400	Frais d'Administration	0,00	0,00
410	Bénéficiaires de Prestations	1.434.367,57	1.077.048,06
4112	Cotisations, Int.morat.et Amendes	486.079.928,65	460.729.692,88
4119	Divers	467,47	0,00
40/41	DEBITEURS	487.514.763,69	461.806.740,94
42	DEBITEURS PERSONNEL	0,00	0,00
4350	Débiteurs Frais d'Administration	11.720,37	10.404,64
4351	Suppléments de Pension	103.559,16	7.608,05
43520018	Cotisations CNS	5.738.907,25	2.510.501,84
43520052	Cotisations FNS	0,00	216.953,86
4353	Déb.Intérêts CCSS	376.158,67	1.373.098,53
4358	Déb.Assurance rétroactive	128.338,43	0,00
435	ORGANISMES DEBITEURS	6.358.683,88	4.118.566,92
4410	ETAT - Cotisations	0,00	23.626.000,84
4412	ETAT - Prestations	136.099,24	273.072,21
4413	ETAT - Frais d'Administration	0,00	0,00
441	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	136.099,24	23.899.073,05
4810	Frais d'Administration payés d'avance	1.813.504,85	1.379.348,06
4811	Prestations payées d'avance	244.492.817,50	232.875.174,48
4815	Débiteurs Cotisations, Amendes et Intérêts	407.597.308,33	385.594.010,63
4818/9	Divers payés d'avance	0,00	0,00
485	Produits à recevoir	0,00	0,00
495	Compte d'Attente - Débiteurs Divers	100,00	0,00
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	653.903.730,68	619.848.533,17
	4 TIERS	1.147.913.277,49	1.109.672.914,08
5031/2	Titres de Placement	0,00	0,00
5038	Intérêts courus s/Prêts et Titres de Placement	0,00	0,00
512/514	Banques et Chèques Postaux	3.328.982,94	2.606.877,18
513	Placements à moins d'un an	434.750.000,00	363.500.000,00
515	Avance de Trésorerie	0,00	0,00
518	Intérêts courus sur Placements	42.809,78	168.822,77
58	Virements Internes	0,00	0,00
	5 COMPTES FINANCIERS	438.121.792,72	366.275.699,95
	TOTAL DE L'ACTIF	1.586.035.070,21	1.475.948.614,03

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2012			
no compte	PASSIF	31.12.2012	31.12.2011
1061002	Fonds de Roulement	454.537.013,66	427.420.431,93
1061020	Réserve administrée par la caisse	393.878.941,20	393.878.941,20
1065000	Réserve de Compensation	0,00	0,00
106	Réserve	848.415.954,86	821.299.373,13
1	CAPITAUX PERMANENTS	848.415.954,86	821.299.373,13
400	Frais d'Administration	238.747,84	74.385,55
401	Prestations en Espèces	1.749.103,04	1.598.724,08
406	Cotisations	248.909.043,82	237.832.900,30
409	Créditeurs Divers	47.810,39	70.185,36
421	Organes et Personnel	0,00	0,00
40/42	CREDITEURS	250.944.705,09	239.576.195,29
4300	Créditeurs Frais d'Administration	12.350.765,79	11.426.549,36
4301	Créditeurs Prestations	14.221,58	794,20
43020073	Créditeurs Cot.CCSS (Personnel et autres)	0,00	173.369,65
43020073	Créditeurs Cotisations CCSS	0,00	0,00
43020075	Créditeurs Cotisations FDC	471.443.189,30	403.471.994,90
43021	Créditeurs Cotisations Assurés	0,00	0,00
4309	Créditeurs Cotisations Divers	0,00	0,00
430	ORGANISMES CREDITEURS	483.808.176,67	415.072.708,11
440	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	2.865.746,09	0,00
48232	Cotisations de l'Etat payées d'avance	0,00	0,00
4824	Produits perçus d'avance Loyer	0,00	0,00
4826	Produits perçus d'avance Frais	0,00	0,00
4829	Régul.Créd./Produits perçus d'avance	487,50	337,50
490	Compte d'Attente - Créditeurs Divers	0,00	0,00
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	487,50	337,50
4	TIERS	737.619.115,35	654.649.240,90
512	Banques	0,00	0,00
5	COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF		1.586.035.070,21	1.475.948.614,03

I. BASES LEGALES

L'article 406 du C.S.S. précise:

“Les institutions de sécurité sociale produisent les comptes annuels de l'exercice écoulé à l'autorité de surveillance dans les formes et délais que celle-ci prescrit. Les comptes annuels peuvent être arrêtés par l'organe compétent au plus tôt six semaines après la transmission des documents à l'autorité de surveillance.”

Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose qu'en vertu de l'art. 11. les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe définie à l'article 12. Ces documents forment un tout. Le bilan est établi sur la base d'un inventaire complet des avoirs et droits ainsi que des dettes, obligations et engagements au 31 décembre.

II. COMMENTAIRE AU COMPTE D'EXPLOITATION

DEPENSES

60 Frais d'administration:39.113.522,66 €

Les frais d'administration s'élèvent pour l'exercice 2012 à 39.113.522,66 € contre 36.673.935,41 € en 2011, soit une progression de 6,65 % .

600 Frais de personnel:23.199.059,30 €

En 2012, les frais de personnel se chiffrent à 23.199.059,30 € par rapport à 22.495.598,95 €, soit une augmentation de 3,13% par rapport à 2011.

Les dépenses pour le personnel actif s'élèvent à 12.703.323,88 € en 2012 contre 12.160.544,39 € pour l'exercice précédent soit une hausse de 4,46%.

La CNAP a déboursé pour le personnel retraité un montant de 10.495.735,42 € contre 10.335.054,56 € en 2011 ce qui correspond à une augmentation de 1,55%.

Frais de personnel	2011	2012	variation
Traitements des employés publics	10.185.654,75	10.930.359,47	7,31%
Indemnités des employés permanents	1.779.151,29	1.569.650,47	-11,78%
Indemnités des employés temporaires	110.560,10	114.372,08	3,45%
Rémunérations des étudiants	13.946,05	14.716,38	5,52%
Salaires des ouvriers permanents	71.232,20	74.225,48	4,20%
Sous-total personnel actif	12.160.544,39	12.703.323,88	4,46%
Pensions du personnel retraité	10.335.054,56	10.495.735,42	1,55%
Total:	22.495.598,95	23.199.059,30	3,13%

Le personnel actif :

La hausse des dépenses salariales de 4,46% pour le personnel en activité résulte de différents changements et facteurs :

- les dépenses de 2012, au niveau des employés publics (+7,31%), ont été considérablement influencées par le recrutement, en novembre et décembre 2011, d'un attaché de direction et de 6 rédacteurs-stagiaires et de 2 rédacteurs-stagiaires supplémentaires au courant de l'exercice,
- la mise à la retraite de 3 employés permanents (plus 2 employés fin 2011) explique la nette diminution de 11,78 % de cet élément de dépenses,
- l'échéance d'une tranche indiciaire a eu pour effet une évolution moyenne effective des salaires de 2,5%,
- la répercussion des avancements en échelon et des promotions en application des dispositions légales.

L'évolution du personnel actif de la CNAP se présente de manière suivante :

Personnel actif de la CNAP		
Date	Unités	Postes de travail
01.01.2009	161	148
31.12.2009	166	153
31.12.2010	164	151,25
31.12.2011	171	155,75
31.12.2012	172	153,75

Au 31 décembre 2012, l'effectif de la CNAP se chiffre à 172 personnes contre 171 personnes fin 2011 qui occupent un total de 153,75 postes de travail. La diminution au niveau des postes de travail s'explique par un nombre plus élevé de congés de maternité et congés parentaux au 31.12.2012 par rapport au 31.12.2011.

Le personnel retraité :

La CNAP en tant qu'établissement public gère son propre régime de pension spécial pour son personnel administratif. Les employés publics ayant effectué leur entrée en service avant le 1^{er} janvier 1999 relèvent du régime spécial transitoire régi par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat. Les employés publics entrés en service après le 31 décembre 1998 relèvent du régime spécial réglé par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Au 31 décembre 2012, le nombre de retraités à charge de la CNAP reste plus ou moins inchangé avec 171 unités par rapport à 172 unités au 31 décembre 2011.

L'échéance d'une tranche indiciaire au 1^{er} octobre explique la croissance des dépenses pour cet élément des frais de personnel en 2012.

Dépenses	2011	2012	variation
Pensions et suppléments de pension	10.051.978,79	10.210.682,95	1,58%
Cotisations (part patronale)	283.075,77	285.052,47	0,70%
Total:	10.335.054,56	10.495.735,42	1,55%

Les régimes de pension spéciaux de la CNAP se présentent comme suit :

PERSONNEL ACTIF					
DATES	Régime spécial transitoire		Régime spécial		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
01.01.2009	56	61	21	22	160
31.12.2009	55	62	23	25	165
31.12.2010	51	55	29	28	163
31.12.2011	48	57	34	32	171
31.12.2012	45	58	32	37	172

PERSONNEL PENSIONNE						
DATES	Régime spécial transitoire					TOTAL
	Pensions personnelles		Pensions de survie du conjoint		Pensions	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Orphelins	
01.01.2009	100	29	0	47	0	176
31.12.2009	96	29	0	46	0	171
31.12.2010	93	29	0	51	0	173
31.12.2011	90	32	0	49	1	172
31.12.2012	86	31	0	53	1	171

Régime spécial					
DATES	Pensions personnelles		Pensions de survie		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
31.12.2011	1			1	2
31.12.2012	1			1	2

L'Administration du personnel de l'Etat (APE) débourse pour compte de la CNAP une pension personnelle et une pension de survie du régime spécial, régime des employés publics entrés en service après le 31.12.1998. Après présentation d'un décompte concernant ces dépenses, la CNAP procède au remboursement des frais exposés par l'APE.

Les charges et les recettes du régime de pension géré par la CNAP se présentent de manière suivante :

Exercice :		2011 milliers EUR	2012 milliers EUR
Dépenses :	Pensions brutes	10.004,04	10.225,75
	Trimestre de faveur	127,95	78,24
	Cotisations (part patronale)	284,50	287,64
	Total :	10.416,49	10.591,63
Recettes :	Retenue pour pension - agents actifs	814,16	848,44
	Transfert de cotisations du régime contributif	0,00	406,13
	Total :	814,16	1.254,57
Solde :		9.602,33	9.337,06

Etant donné que ce régime de pension est financé suivant le système de la répartition pure, il ne dispose pas de réserves et le découvert entre les dépenses et les recettes doit être couvert par les recettes courantes de l'assurance pension.

Régime de pension statutaire de la CNAP (régime spécial transitoire et régime spécial)					
Exercice	Masse salariale	Recettes	Dépenses	Découvert	Prime de répartition
2009	11.061,16	784,00	10.158,74	9.374,74	91,84%
2010	11.111,30	792,90	10.147,08	9.354,18	91,32%
2011	11.407,52	814,16	10.416,49	9.602,33	91,31%
2012	11.945,63	1.254,57	10.591,63	9.337,06	88,67%

La masse salariale brute des employés publics et des employés admis au régime de pension statutaire s'élève à 11,9 millions d'euros en 2012 contre 11,4 millions en 2011. La prime de répartition pure (rapport entre dépenses totales pensions et masse salariale) est en baisse et s'élève à 88,67% en 2012 contre 91,31% en 2011.

La raison principale du taux de pourcentage très élevé de la prime de répartition pure réside dans le fait que lors de la constitution de la Caisse nationale d'assurance pension elle s'est vue imposer une charge supplémentaire concernant les pensions des employés retraités relevant de l'association d'assurance contre les accidents, de la caisse de maladie des professions indépendantes et de la caisse de maladie agricole.

602 Frais d'exploitation:.....2.689.543,68 €

602	Frais d'exploitation	2011	2012	Variation %
6020	Bâtiment loyer	1.238.339,92	1.975.525,49	59,53%
6021	Bâtiments frais	466.928,24	704.812,35	50,95%
6023	Installat. et télécomm.	997,47	338,76	-66,04%
6024	Informatique	45,51	0,00	-100,00%
6025	Véhicules autom.	11.496,98	8.867,08	-22,87%
		1.717.808,12	2.689.543,68	56,57%

Ces frais regroupent la part de la CNAP dans les dépenses relatives aux bâtiments administratifs sis à Luxembourg, bd Prince Henri et route d'Esch, telles que loyer, nettoyage, eau, électricité, chauffage, assurances, gardiennage et surveillance, les contrats d'entretien, les installations de télécommunication ainsi que les frais pour l'entretien des voitures de service.

Le regroupement des services de la CNAP au bâtiment sis à Luxembourg, bd Prince Henri à partir du 01 avril 2012, accompagné d'une augmentation de la surface occupée par la caisse, a entraîné une adaptation du loyer et de la participation aux frais pour ce bâtiment à charge de la CNAP. Comme par ailleurs, la CNAP a également participé aux frais du bâtiment sis à Luxembourg, route d'Esch, nous avons enregistré en 2012 une progression importante des frais d'exploitations par rapport à l'exercice 2011.

603 Frais de fonctionnement:.....1.177.223,88 €

603	Frais de fonctionnement	2011	2012	Variation %
6030	Indemnités personnel	15.879,66	13.740,28	-13,47%
6031	Organes	15.148,09	15.441,36	1,94%
6032	Bureau	129.579,85	148.362,09	14,49%
6033	Postes et télécommunic.	527.524,38	546.699,96	3,64%
6034	Information et publications	16.250,37	6.801,10	-58,15%
6035	Frais experts et études	4.545,72	64.909,18	1327,92%
6036	Contentieux	158.662,24	75.316,92	-52,53%
6039	Dépenses diverses	250.984,87	305.952,99	21,90%
		1.118.575,18	1.177.223,88	5,24%

Les frais de fonctionnement ont progressé de 5,24% par rapport à 2011.

Ceci s'explique surtout par l'augmentation importante des frais d'experts et d'études pour l'établissement d'un cahier des charges portant sur la gestion des retenues en matière de saisies et de cessions.

Les dépenses diverses regroupant les frais de représentation, les frais bancaires et les autres frais de fonctionnement, affichent une augmentation de 21,90% due surtout à la progression des frais bancaires (297.514,77 €; +21,86%) reflétant d'une part l'accroissement du nombre des paiements transfrontaliers et des retours de prestations et d'autre part les conséquences d'une adaptation des tarifs bancaires. Afin de réduire ces frais, nous avons entamé des discussions avec les établissements bancaires pour avoir des tarifications plus favorables et optimiser l'exécution de nos fichiers.

En ce qui concerne les frais de contentieux, nous avons enregistré une diminution de 52,53% par rapport à 2011. En contrepartie, la CNAP a réalisé des récupérations de prestations de 1.760.477,96 € en 2012 contre 1.858.859,22 € en 2011, soit une baisse de 5,29%, (voir sous Recettes, position 760 – Recours contre tiers responsables).

604 Frais généraux:..... 12.600,00 €

604	Frais généraux	2011	2012	Variation
6042	Cotisations ALOSS	6.640,00	6.640,00	0,00%
6049	Divers	5.160,00	5.960,00	15,50%
		11.800,00	12.600,00	6,78%

La progression du poste [6049]-Divers s'explique par le nombre croissant d'abonnements M-Pass (37 employés) entraînant une subvention par la CNAP de 80 € par abonnement.

605 Frais d'acquisition: 87.149,14 €

605	Frais d'acquisition	2011	2012	Variation
6051	Acquisition machines de bureau	0,00	0,00	0,00%
6052	Acquisition mobilier de bureau	29.730,95	84.516,95	184,27%
6053	Acquisition inst. de télécommun.	0,00	0,00	0,00%
6056	Acquisition équip. spéciaux	14.952,80	2.632,19	-82,40%
		44.683,75	87.149,14	95,04%

La progression du poste « acquisition mobilier de bureau » reflète d'une part les dépenses supplémentaires pour harmoniser l'équipement des bureaux et de le rendre plus ergonomique et convivial suite au regroupement des services de la caisse et d'autre part le remplacement de mobilier vétuste.

L'acquisition d'un défibrillateur représente les équipements spéciaux pour 2012.

608 Participation aux frais du Centre commun: 11.947.946,66 €

608	Frais communs CCSS	2011	2012	Variation
6081	Frais de personnel	8.060.945,10	8.441.804,80	4,72%
6082	Frais de matériel	3.059.331,33	3.011.290,03	-1,57%
6083	Acquisitions nouvelles	165.192,98	494.851,83	199,56%
		11.285.469,41	11.947.946,66	5,87%

A partir de l'exercice 2011 et en application de l'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des ISS, les frais du CCSS sont répartis entre les utilisateurs à l'aide d'une clé de répartition, basée désormais sur les cotisations perçues par le CCSS pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur.

61 Prestations en espèces:3.242.337.732,88 €

61300 - Pensions brutes:3.151.538.624,24 €
61301

Le total des pensions brutes payées en 2012 s'élève à 3.151.538.624,24 € et augmente de 6,98% par rapport à 2011. Comme le nombre indice du coût de la vie est passé de 737,83 pts à 756,27 pts au 01.10.2012, la moyenne annuelle s'élève à 742,44 pts et la variation moyenne a connu une hausse de 2,50% en 2012. Ramené au nombre indice 100, l'augmentation réelle des pensions s'élève à 4,37%. Cette progression résulte:

1. de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension de 3,46%,
2. de l'application de la loi du 17 décembre 2010 portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2009 avec un impact de 0,93%. (le facteur d'ajustement est porté de 1,392 à 1,405 à partir du 01.01.2012).

Eléments de pension	Montant brut Pensions Seules (Régime général/régime spécial)		variation
	2011	2012	
Avances	552.835,28	-485.805,22	-
Majorations forfaitaires	397.063.403,38	423.592.683,35	6,68%
Majorations forfaitaires spéciales	47.241.538,27	49.539.222,61	4,86%
Majorations forfaitaires transitoires	41.350.548,85	40.668.266,85	-1,65%
Majorations proportionnelles	2.146.790.129,67	2.310.662.361,04	7,63%
Majorations proportionnelles Baby-Year	19.176.712,79	23.214.200,42	21,05%
Majorations proportionnelles spéciales	121.632.818,05	126.722.958,11	4,18%
Complément minimum 1	55.465.042,73	56.393.079,26	1,67%
Complément minimum 2	24.455.576,03	25.336.726,96	3,60%
Complément minimum 3	9.112.330,33	10.630.292,41	16,66%
Complément divers 1	4.848.633,80	4.623.045,87	-4,65%
Complément divers 2	1.056.891,72	1.013.893,10	-4,07%
Supplément enfant	145.382,27	138.261,90	-4,90%
Complément différentiel	17.913.560,46	16.688.128,97	-6,84%
Complément différentiel D.G.	115.461,72	109.922,76	-4,80%
Assurance supplémentaire	3.049.474,07	3.025.335,85	-0,79%
Allocation de fin d'année	55.623.116,96	59.364.525,07	6,73%
Allocations trimestrielles	326.221,51	301.524,93	-7,57%
Montant brut total	2.945.919.677,89	3.151.538.624,24	6,98%

Le montant total des pensions brutes de **3.151.538.624,24 €** est à ventiler comme suit:

8.330.961,14 € représentant les parts de pensions payées par le régime spécial (ETAT, CPFEC, SNCFL, ET.PUBL.) et étant à charge de la CNAP,

3.143.207.663,10 € représentant le montant des pensions brutes (pens. seules) payées directement par la CNAP (régime général)

Le montant total des pensions brutes de 3.143.207.663,10 € se compose comme suit:

Pensions nettes	2.865.855.260,73
Impôts	175.628.481,38
Contribution crise	7.288,53
Cot. assurance maladie - part bénéficiaire	73.480.591,27
Cot. assurance dépendance	30.591.161,21
Cotisations syndicales	138.229,54
Cot. Chambres professionnelles	2.510.970,64
Sous-total	3.148.211.983,30
Saisies de pensions en suspens	128.250,38
Pensions indues en suspens (à déduire)	-5.132.570,58
Total	3.143.207.663,10

(voir également: Annexe 1 - Détail éléments de pension pour l'exercice 2012)

61302 Convention belgo - luxembourgeoise - pensions d'invalidité: 0,00 €

En application de l'article 12 de la Convention belgo - luxembourgeoise sur la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, la dépense résultant de l'octroi anticipé de l'indemnité d'invalidité belge pendant la période d'incapacité primaire de travail au sens de la législation belge est à charge des institutions d'assurance pension luxembourgeoises. Or, suite à l'application de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne dans l'affaire C-3/08 du 01.10.2009 (Ketty LEYMAN c/INAMI), il n'y a plus lieu de poursuivre l'application de l'article 12 de la Convention belgo - luxembourgeoise sur la sécurité sociale des travailleurs frontaliers. La CNAP ne procédera donc plus au remboursement des dépenses engendrées par l'octroi anticipée de la pension d'invalidité belge en faveur de l'Institut National d'Assurance-Maladie, Bruxelles.

Montant et nombre				
Année	2009	2010	2011	2012
Montant	138.811,22	15.865,66	292.972,60	0,00
Nombre	60	4	62	0

61303 Indemnités d'attente: 61.906.017,84 €

L'article 5 paragraphe (2) al. 1 de la loi du 25.07.2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle dispose que si, au terme de la durée du paiement de l'indemnité de chômage, y compris la durée de prolongation, le travailleur visé à l'article 1er de la loi précitée qui n'a pu être reclassé sur le marché du travail bénéficie d'une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité à laquelle il aurait eu droit selon la législation luxembourgeoise.

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2009	2010	2011	2012
Montant	31.797.907,28	42.254.729,68	52.596.339,11	61.906.017,84
Nombre au 31/12/	1.675	2.353	2.708	2.897

Le montant total brut de l'indemnité d'attente de 61.906.017,84 € se compose de:

Pensions nettes I.A.	57.258.879,02
Impôts sur I.A.	2.222.531,46
Contribution crise sur I.A.	-17,72
Cot. assurance maladie - part bénéf. I.A.	1.751.542,97
Cot. assurance dépendance sur I.A.	645.061,99
Cot. Chambres professionnelles sur I.A.	84.323,00
Sous-total	61.962.320,72
Saisies de pensions en suspens I.A.	21.779,79
Pensions indues en suspens I.A.	-78.082,67
Montant total brut I.A.	61.906.017,84

61304 Indemnités de préretraite: 25.960.221,90 €

L'indemnité de préretraite représente le montant brut qui est versé par la CNAP au Fonds pour l'Emploi pour compte des salariés qui en bénéficient et qui ont droit à la pension de vieillesse anticipée en vertu de l'art. 184, al. 1 et 2 du CSS (Art.L.589-1 du Code du Travail). Pour l'année 2012 le montant s'élève à 25.960.221,90 contre 28.538.690,37 pour l'exercice 2011.

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2009	2010	2011	2012
Montant	27.877.160,94	29.410.333,32	28.538.690,37	25.960.221,90
Nombre au 31/12/	694	725	653	525

6132 Remboursement de cotisations: 2.008.425,55 €

61322	Remb.cot. / occupat. bénéf. pension	1.298.119,24
61323	Remb.cot. / non-accompl. conditions	710.306,31
		2.008.425,55

Ad 61322 - L'article 178,2 du C.S.S. prévoit sur demande par année de calendrier le remboursement de la moitié du montant nominal de la cotisation, calculée au taux de 16 %, à supporter par le bénéficiaire d'une pension de vieillesse exerçant une occupation salariée après l'âge de 65 ans. Pour 2012, le montant remboursé s'élève à 1.298.119,24 € contre 1.359.175,43 € pour l'exercice 2011.

Montant et nombre				
Année	2009	2010	2011	2012
Montant	917.336,33	1.064.903,31	1.359.175,43	1.298.119,24
Nombre	297	319	354	373

Ad 61323 - Le non - accomplissement des conditions d'attribution d'une pension de vieillesse ouvre droit au remboursement des cotisations, calculées au taux de 16 % effectivement versées sur le compte de l'assuré à l'exclusion de la part à charge des pouvoirs publics (Art. 213 du C.S.S.). Pour 2012, le montant remboursé s'élève à 710.306,31 € contre 593.923,56 € pour l'exercice 2011.

Montant et nombre				
Année	2009	2010	2011	2012
Montant	699.236,83	421.032,44	593.923,56	710.306,31
Nombre	105	94	113	145

6133 Autres versements en capital: 924.443,35 €

En cas d'un nouvel engagement par mariage ou partenariat, le bénéficiaire d'une pension de survie a droit au rachat de la pension suivant les conditions de l'article 204 du C.S.S. Au cours de l'exercice 2012, la CNAP a traité 29 demandes en remboursement d'un capital de rente s'élevant à 924.443,35 €

Montant et nombre				
Année	2009	2010	2011	2012
Montant	513.207,82	677.644,13	945.978,75	924.443,35
Nombre	33	27	45	29

63 Transferts de cotisations à d'autres organismes: 559.069.905,57 €

6301 Transferts régimes spéciaux: 33.781.036,63 €

L'article 9 de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension dispose, que lorsqu'une personne passe du régime général à un régime spécial transitoire, les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, sont transférées à l'organisme appelé à les prendre en charge. Le montant des transferts passe de 24.620.620,35 € en 2011 à 33.781.036,63 € en 2012, soit une augmentation de 37,21 %.

Le montant de 33.781.036,63 € se répartit comme suit entre les différents organismes:

Organisme :	2011	2012
	montant	montant
Caisse Nationale de Santé	20.031,54	37.867,34
Caisse de Prév. des Fonct.et Empl.Communaux	8.816.421,51	11.265.085,73
Ministère de la Fonction Publique, Serv. Pens.	14.219.461,52	21.421.823,46
S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	1.060.449,42	590.364,95
Caisse Nationale d'Assurance Pension	20.174,82	448.927,05
Caisse Nationale des Prestations Familiales	261.426,68	0,00
Fonds National de Solidarité	222.654,86	16.968,10
Centre Commun de la Sécurité Sociale	0,00	0,00
Total :	24.620.620,35	33.781.036,63

6302 Transfert - Fonds de compensation:..... 421.989.253,18 €

Le Centre commun de la sécurité sociale transfère mensuellement les recettes en cotisations à la Caisse nationale d'assurance pension. Ces recettes permettent à la CNAP de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, ses moyens de trésorerie jusqu'à concurrence de quinze pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est transféré au Fonds de compensation. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément aux dispositions susmentionnées, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation.

La dotation au fonds de roulement et le transfert au FDC de l'excédent des recettes en cotisations ont été calculés comme suit :

Calcul du Fonds de roulement:	
Prestations de l'exercice précédent (cpté 61)	3.030.246.757,71
15% des prestations de l'exercice précédent	454.537.013,66
Fonds de roulement initial de l'exercice	427.420.431,93
Dotation au Fonds de roulement	27.116.581,73

Calcul de l'excédent:	
Recettes courantes de la CNAP (comptes 7)	3.882.537.066,44
Dépenses courantes (comptes 6 sans 6302)	3.433.431.231,53
Dotation au Fonds de roulement	27.116.581,73
Excédent à transférer au FDC	421.989.253,18

6304 Organismes internationaux: 8.350.189,72 €

Les cotisations calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an et transférées aux organismes internationaux conformément à l'art. 213 bis du C.S.S. s'élèvent pour 2012 à 8.350.189,72 € contre 5.962.040,75 € pour l'exercice 2011, soit une augmentation de 40,06 %. Le nombre des cas augmente de 39 unités.

Transferts de cot.-régimes internationaux		
Année :	Total	Nombre de cas
2010	10.315.565,69	152
2011	5.962.040,75	99
2012	8.350.189,72	138

631 Cotisations de l'assurance maladie des bénéficiaires de pensions - part de l'organisme: 94.949.426,04 €

Les cotisations de l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part de l'organisme) varient en fonction du total des pensions brutes. En vertu de l'art. 39 du C.S.S., sont également à charge de l'organisme débiteur de la pension, les cotisations de l'assurance maladie des bénéficiaires de pension dont le montant de la pension est inférieur à 130% du salaire social minimum, calculées au taux de 2,8% sur la différence entre le montant du salaire social minimum augmenté de 30% et le montant effectif de leur pension.

EVOLUTION DE LA DEPENSE		
Année	Montant	Variation
2009	76.226.516,38	8,01%
2010	80.391.515,97	5,46%
2011	89.264.904,82	11,04%
2012	94.949.426,04	6,37%

64 Décharges et restitutions de cotisations: 14.890.608,90 €

	ANNEE	2011	2012
640	Décharges sur cotisations irrécouvrables	9.819.349,71	9.948.347,61
641	Autres décharges	155.548,01	140.871,51
642	Extournes de cotisations	3.794.118,58	4.801.389,78
	TOTAL	13.769.016,30	14.890.608,90
	Variation en %		8,15%

640 Décharges sur cotisations: 9.948.347,61 €

Le montant des cotisations irrécouvrables déchargées en 2012 par le Comité-directeur du CCSS s'est élevé à 9.948.347,61 € soit une progression de 1,31% par rapport à l'exercice précédent.

641 Autres décharges:..... 140.871,51 €

Une décharge est accordée par le comité-directeur pour les pensions non-recouvrables, principalement en cas de décès de titulaires de pension ayant demeuré à l'étranger. Le montant des décharges établies par la CNAP en matière de prestations s'est élevé en 2012 à 140.871,51 €(nombre de décharges: 114) contre 155.548,01 €en 2011.

642 Extournes de cotisations indues:..... 4.801.389,78 €

Pour 2012, le montant des cotisations d'assurance pension extournées à la suite de redressements et de recalculs s'est élevé à 4.801.389,78 € Il se compose des restitutions de cotisations (part assuré, part employeur et part Etat) indûment prélevées (3.613.785,59 €) et de la part personnelle des cotisations calculées au taux de 8% et remboursées à l'assuré dont l'assiette de cotisation totale dépasse le maximum prévu à l'article 241, al.3 du CSS (1.187.604,19 €).

66 Charges financières:.....0,00 €

69 Dépenses diverses:8.714,70 €

Les dépenses diverses comprennent principalement des redressements en relation avec des achats rétroactifs de cotisations concernant des exercices antérieurs.

TOTAL DES DEPENSES COURANTES:3.855.420.484,71 €

81 Opérations sur réserves et sur reports:27.116.581,73 €

81610013: Dotation au fonds de roulement:..... 27.116.581,73 €

Calcul Fonds de roulement:	2011	2012
Prestations de l'exercice précédent (cpte 61)	2.849.469.546,21	3.030.246.757,71
15% des prestations de l'exercice précédent	427.420.431,93	454.537.013,66
Fonds de roulement initial de l'exercice	406.274.509,85	427.420.431,93
Dotation au Fonds de roulement	21.145.922,08	27.116.581,73

(Voir sous sub 6302 à la pages 15 et 16)

TOTAL DES DEPENSES :3.882.537.066,44 €

RECETTES

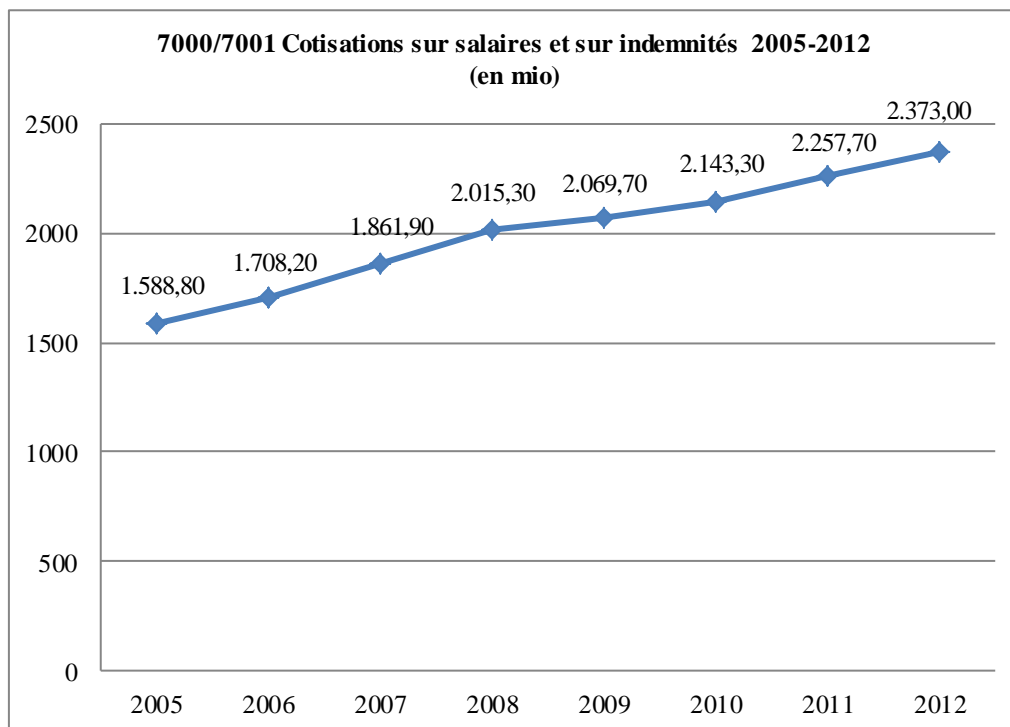
70 Cotisations des assurés et des employeurs:2.581.387.160,55 €

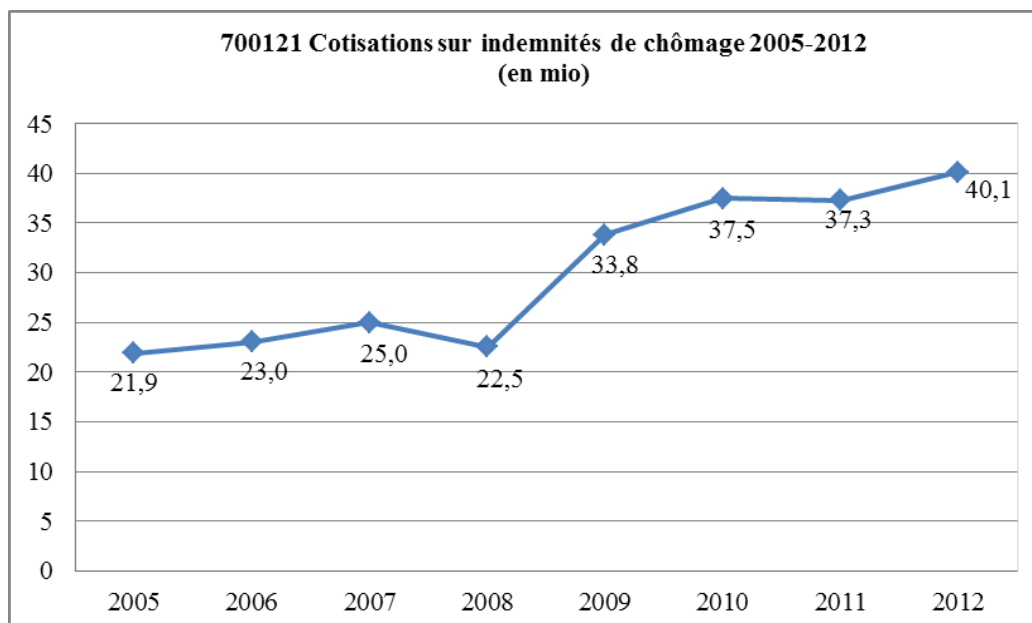
700 Cotisations obligatoires normales:.....2.556.638.854,15 €

7000/7001 Cotisations sur salaires et sur indemnités: 2.373.007.850,04 €

Le montant des cotisations à charge des assurés (8%) et des employeurs (8%) est passé de 2.257,7 millions à 2.373,0 millions, soit une augmentation de 5,11%. En éliminant les effets de l'échelle mobile des salaires (+2,50%), on obtient un taux de croissance réel de 2,61%.

Cotisations sur salaires et sur indemnités					
	Cotisations sur:	2009	2010	2011	2012
7000	Salaires	1.993.095.051	2.064.993.663	2.177.184.289	2.285.064.450
700103	Indemnités pécuniaires	32.120.482	29.215.850	30.893.192	34.848.283
700121	Chômage	33.752.642	37.474.161	37.304.467	40.123.341
700122	Préretraite	9.930.750	10.800.880	11.259.156	12.030.762
700124	RMG	762.068	810.092	1.059.678	941.014
TOTAL 7000/7001		2.069.660.992	2.143.294.646	2.257.700.782	2.373.007.850
Variation en %		2,70%	3,56%	5,34%	5,11%





7002 Cotisations des non-salariés:..... 164.115.468,08 €

	ANNEE	2009	2010	2011	2012
700200	Cotisations des non-salariés	128.030.819	130.705.727	141.151.944	160.284.584
700201	Cotisations à charge du FOA	3.955.346	3.968.052	3.808.193	3.830.884
	TOTAL	131.986.166	134.673.778	144.960.137	164.115.468
	Variation en %	7,83%	2,04%	7,64%	13,21%

Le Centre commun de la sécurité sociale a procédé fin 2012 à un recensement des assiettes cotisables d'un grand nombre d'associés-gérants en rapport avec l'exercice 2011. Le recalcul effectué sur base des revenus adaptés a entraîné une augmentation considérable par rapport à l'exercice 2011 du montant des cotisations des non-salariés.

7003 Cotisations sur rentes AAA: 755.839,26 €

Le montant de 755.839,26 € représente les cotisations d'assurance pension sur rentes payées par l'assurance accident conformément à la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident.

7004 Autres cotisations :..... 18.759.696,77 €

Autres cotisations					
	Cotisations sur:	2009	2010	2011	2012
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.457.791	2.710.339	2.722.952	2.539.228
7004103	Cotisations service volontariat	181.300	197.207	253.691	487.510
7004104	Cotisations congé parental	9.050.770	9.750.565	9.691.896	9.461.757
7004105	Cotisations sportifs d'élite	1.346	3.271	3.396	3.481
7004110	Cotisations à charge de l'ass. dépend.	4.105.712	4.506.931	4.840.397	5.719.830
7004120	Cotisations ass. maternelle	597.875	575.370	574.818	547.891
	Total	16.394.795	17.743.683	18.087.149	18.759.697
	Variation en %	9,08%	8,23%	1,94%	3,72%

701 Rappels, achats et restitutions de cotisations:..... 13.133.216,13 €

ANNEE		2009	2010	2011	2012
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	25.380	0	36.831	6.365
70113	Achat rétroactif	2.966.966	15.719.853	7.906.644	11.354.575
70114	Restitutions de cotisations	379.472	3.006.344	1.857.606	1.772.276
Total		3.371.818	18.726.196	9.801.082	13.133.216

Ad – 70111 : La prise en charge par l’Etat de la computation de périodes de service militaire obligatoire (Loi du 30.5.1984) s’élève à 6.364,56 €

Ad - 70113/70114 : Avant la fusion, les montants réellement dus pour une année précise pouvaient différer de ceux effectivement comptabilisés par le CCSS vu que les intervalles de transfert de cotisations vers le CCSS pouvaient varier d’une caisse de pension à l’autre. A partir du 1er janvier 2010, les montants en rapport avec l’achat rétroactif et les restitutions de cotisations sont directement perçus par la CNAP et ne sont plus transférés vers le CCSS. Les montants réellement dus pour une année spécifique sont les suivants :

MONTANTS	2009	2010	2011	2012
Achat rétroactif	8.092.465	7.627.387	7.906.644	11.354.575
Restitutions de cotisations	1.343.421	1.662.923	1.857.606	1.772.276
Total	9.435.886	9.290.310	9.764.251	13.126.852
Variation en %	20,78%	-1,54%	5,10%	34,44%
EVOLUTION DU NOMBRE DE CAS *	2009	2010	2011	2012
Achat rétroactif	637	655	662	705
Restitutions de cotisations	138	147	143	135

*= certificats d’impôts établis

En 2012, 705 assurés ont effectué un achat rétroactif de périodes d’assurance, soit une augmentation de 6,50% par rapport à l’année précédente.

702 Cotisations volontaires: 11.615.090,27 €

ANNEE	2009	2010	2011	2012
Montant	9.320.292	10.000.389	10.523.680	11.615.090
Variation en %	5,77%	7,30%	5,23%	10,37%

Au 31 décembre 2012 le nombre de personnes ayant volontairement cotisé à l’assurance pension s’est élevé à 2.158 unités, soit une augmentation de 4,91% par rapport au 31 décembre 2011.

Evolution du nombre des cotisants	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012
<i>Ass. obligatoire</i>				
Salaires	307.001	314.686	325.484	332.449
Indemnités pécuniaires de maladie *	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Chômage	7.761	7.568	8.139	9.288
Préretraite	1.260	1.299	1.349	1.293
RMG	418	434	430	474
Volontaires de l'armée	659	666	606	555
Service volontariat	75	55	150	136
Congé parental	2.063	2.248	2.090	2.176
Sportifs d'élite	1	1	1	1
Assurance dépendance	659	736	761	841
Assistance maternelle	262	235	213	197
Sous-total:	320.159	327.928	339.223	347.410
<i>Non-salariés</i>				
Indépendants agricoles	2.710	2.522	2.423	2.322
Autres indépendants	16.516	15.974	16.438	16.746
Sous-total:	19.226	18.496	18.861	19.068
<i>Ass. Volontaire</i>				
Volontaires	1.869	1.991	2.057	2.158
Total:	341.254	348.415	360.141	368.636
cotisants				
	2009	2010	2011	2012
Nombre moyen annuel	342.781	347.887	357.934	367.292
Variation en %		1,49%	2,89%	2,61%

* Données non disponibles

Evolution du nombre moyen des assurés cotisants, de la masse salariale et du revenu cotisable par assuré				
	2009	2010	2011	2012
Indice moyen	699,44	711,07	724,34	742,44
Nombre moyen assurés cotisants	342.781	347.887	357.934	367.292
Variation	1,72%	1,49%	2,89%	2,61%
Montant annuel de la masse des revenus cotisables à l'indice 100	1.993.302.450	2.043.081.811	2.106.452.638	2.173.060.416
Variation	0,34%	2,50%	3,10%	3,16%
Revenu cotisable par assuré à l'indice 100	5.815,09	5.872,83	5.885,03	5.916,44
Variation	-1,35%	0,99%	0,21%	0,53%

En 2012, le revenu moyen cotisable par assuré a augmenté de 0,53% en valeur réelle.

71 Cotisations à charge des pouvoirs publics:1.289.804.259,85 €

ANNEE	2009	2010	2011	2012
Montant	1.115.177.296	1.160.716.175	1.219.683.104	1.289.804.260
Variation en %	2,93%	4,08%	5,08%	5,75%

Le montant de la participation des pouvoirs publics (8%) est calculé sur la base des cotisations de l'assurance obligatoire et volontaire des assurés et des employeurs ainsi que de l'achat rétroactif. L'évolution du montant de la participation suit évidemment celle des cotisations obligatoires normales.

Calcul de la part Etat dans les cotisations pour l'exercice 2012			
Compte	Libellé	Montant	Participation Etat
700003	Cotisations sur salaires	2.285.064.450,51	oui
700103	Cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie	34.848.283,41	oui
700121	Cotisations chômage	40.123.340,57	oui
700122	Cotisations préretraite	12.030.761,60	oui
700124	Cotisations RMG	941.013,95	oui
700200	Cotisations non-salariés	160.284.584,13	oui
700201	Cotisations à charge du FOA	3.830.883,95	oui
700303	Cotisations sur rentes AAA	755.839,26	oui
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.539.228,16	oui
7004103	Cotisations service volontariat	487.509,88	oui
7004104	Cotisations congé parental	9.461.757,33	oui
7004105	Cotisations sportifs d'élite et encadrement	3.480,48	oui
7004110	Cotisations à charge de l'assurance dépendance	5.719.829,60	oui
7004120	Cotisations assistance maternelle	547.891,32	oui
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	6.364,56	non
70113	Achat rétroactif (Art.174 CAS)	11.354.575,27	oui
70114	Restitutions de cotisations	1.772.276,30	non
7020	Cotisations assurance continuée	11.142.300,33	oui
7021	Cotisations assurance facultative	472.789,94	oui
70	Total	2.581.387.160,55	
	A déduire pour calcul de la part Etat:		
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	6.364,56	
70114	Restitutions de cotisations	1.772.276,30	
	Total servant de base de calcul (16%)	2.579.608.519,69	
	et dont la moitié représente la part Etat (8%)	1.289.804.259,85	

72 Participation de tiers:0,00 €

73 Transferts provenant d'autres organismes:2.701.652,90 €

7300 Transferts contributifs:.....406.129,87 €

Lorsqu'un employé avec statut d'employé privé passe, après 20 ans de carrière, au statut d'employé public, l'ISS concernée, qui devra par la suite verser une pension à cet employé, a droit aux montants versés précédemment au régime général (CNAP). Cette procédure s'applique également lorsqu'il s'agit d'un employé public engagé par la CNAP où le compte [7300] est crédité par le débit du compte de charge prévu pour le transfert des cotisations. En 2012, deux employées de la CNAP ont changé de statut.

7301 Transferts de régimes spéciaux:.....2.295.523,03 €

Le montant de 2.295.523,03 € représente les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, à percevoir par la CNAP (assurance rétroactive) pour des périodes de service effectuées par des assurés sous le régime spécial transitoire (Chapitre II de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension).

Répartition des cotisations perçues par organisme:

Compte	ORGANISME	Montant
7301222	Caisse de Prévoyance des Fonct. et Employés Communaux	500.576,72
7301223	Ministère de la Fonction Publique, Service des pensions	1.523.358,75
7301224	S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	128.338,43
7301230	Caisse Nationale d'Assurance Pension	42.797,18
7301261	Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	73.206,74
7301273	Centre Commun de la sécurité sociale	27.245,21
TOTAL :		2.295.523,03

76 Produits divers de tiers:5.848.370,48 €

760 Recours contre tiers responsables:.....1.760.477,96 €

En vertu de l'art. 232 du CSS, la CNAP a recouvert au cours de l'année 2012 un montant de 1.760.477,96 € contre 1.858.859,22 € en 2011. Le montant recouvert est sujet à des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre, car il dépend d'une part du nombre de recours et d'autre part, de la réparation du dommage par les assureurs de tiers responsables.

761 Intérêts de retard sur cotisations:2.654.062,03 €

Ce compte enregistre les intérêts de retard sur cotisations. Les intérêts moratoires sont dus avec les cotisations et comptabilisés sur un compte spécifique.

762 Amendes d'ordre employeurs sur cotisations:110.970,44 €

Ce compte enregistre les amendes infligées aux chefs d'entreprises qui n'exécutent pas ou qui exécutent tardivement les obligations en matière de cotisations leur imposées par la caisse, ou qui fournissent tardivement ou de façon inexacte les renseignements auxquels ils sont tenus.

765 Retenues pour pensions:1.275.180,85 €

Le montant des retenues pour pensions s'élève à 848.440,62 € (814.160,16 € en 2011, +4,21%) pour les employés statutaires de la CNAP et à 426.740,23 € (410.639,05 € en 2011; +3,92%) pour les employés statutaires du CCSS, soit un total de 1.275.180,85 € contre 1.224.799,21 € en 2011 (+4,11%).

769 Produits divers: 47.679,20 €

Ce montant comprend une indemnité de perception de 1.382,30 € pour l'exercice 2012 représentant 1% du montant des cotisations syndicales transférées; ainsi que les montants remboursés en application de l'article 229, alinéa 2, de l'ancien C.A.S. concernant la part des pensions rétablies dépassant d'autres rentes, pensions ou pensions alimentaires et s'élevant pour 2012 à 46.296,90 €

77 Produits financiers: 2.628.426,92 €

771 Revenus sur placement à moins d'un an: 2.628.426,92 €

Compte	Revenus sur :	2011	2012	
7710	Comptes courants	46.474,78	7.314,02	
7711	Dépôts	5.469.750,65	2.206.201,51	
7712	Revenus sur placements CASS	1.520.764,79	414.911,39	
TOTAL :		7.036.990,22	2.628.426,92	-62,65%

En 2012, la CNAP a enregistré en fonction des disponibilités financières et d'une diminution importante des taux offerts par les établissements bancaires, une régression des revenus sur placements à moins d'un an de -62,65% par rapport à l'exercice 2011.

79 Recettes diverses: 167.195,74 €

Ces recettes se composent du remboursement de trois validations de périodes d'assurances opérées à tort en 2001(128.890,09 €), de la répartition par le CCSS de soldes créditeurs non-remboursables relatifs à des exercices antérieurs (31.943,45 €), de cotisations récupérées d'une faillite se situant avant 1984 (3.007,39 €), du remboursement d'une pension déchargée en 2011 (2.836,97 €) ainsi que de certains redressements (517,84 €).

TOTAL DES RECETTES COURANTES: 3.882.537.066,44 €

81 Opérations sur réserve et sur report: 0,00 €

TOTAL DES RECETTES : 3.882.537.066,44 €

EXAMEN DU BILAN

ACTIF

2 Valeurs immobilisées:**0,00 €**

4 Tiers:**1.147.913.277,49 €**

40/41 DEBITEURS:487.514.763,69 €

410 Bénéficiaires prestations:1.434.367,57 €

Ce montant reprend les pensions indûment payées, qui sont à restituer à la CNAP.

411 Cotisations, intérêts moratoires, amendes et divers:486.080.396,12 €

Compte	Libellé	2011	2012
411200	Débiteurs Cotisations, Intérêts morat., Amendes	460.729.692,88	486.079.928,65
411959	Autres débiteurs divers	0,00	467,47
	Total:	460.729.692,88	486.080.396,12

Le compte [411200]-Déb. Cotisations, Intérêts et amendes enregistre la créance en cotisations sur les cotisants. Il est utilisé par toutes les institutions, à l'exception du FDC concernant l'excédent en cotisations suivant l'article 246, alinéa 1 du CSS.

Depuis le 01 janvier 2010, les soldes en cotisations de la CNAP et du FDC ont été regroupés auprès de la CNAP sous le présent compte et les comptes [43020075]-Créd. Cotisations FDC auprès de la CNAP respectivement [43520030]-Déb. Cotisations CNAP auprès du FDC servent à identifier les dettes et créances réciproques des ISS.

43 ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE:6.358.683,88 €

435 Organismes débiteurs:6.358.683,88 €

4350 Débiteurs – Frais d'administration:11.720,37 €

Les montants avancés par la CNAP pour le compte de la CNPF (frais du service courrier des P&T : 2.565,72€) et du FDC (salaire du concierge au bâtiment sis Luxembourg, av.de la Liberté, 74 : 9.154,65€), s'élèvent à 11.720,37 €

4351 Suppléments de pension:103.559,16 €

Ce poste reprend les prestations en espèces avancées par la CNAP pour le compte d'une autre institution, (AA : 103.559,16 €).

4352 Débiteurs - Cotisations:..... 5.738.907,25 €

Compte	Libellé	2011	2012
43520018	Cotisations CNS	2.510.501,84	5.738.907,25
43520052	Cotisations FNS	216.953,86	0,00
	TOTAL:	2.727.455,70	5.738.907,25

Figurent sous ces comptes les cotisations à l'assurance pension perçues par la CNS sur les indemnités pécuniaires de même que les cotisations à recevoir de la part du FNS en vertu de l'art.18, al.3 et 4 de la loi modifiée du 29/04/1999, portant création d'un droit au RMG.

4353 Débiteurs – Intérêts CCSS: 376.158,67 €

Sont imputés sur ce compte en fin d'année, les intérêts sur placements à court terme et sur comptes courants non encore distribués par le CCSS en fin d'exercice.

4358 Débiteurs – Assurance rétroactive: 128.338,43 €

Ce compte enregistre les cotisations dues dans le cadre de l'assurance rétroactive auprès des organismes de pension. Il retient le transfert de cotisations à l'assurance pension déclenché par le passage d'une personne ayant été employée sous un régime spécial vers le régime général. Au moment de l'affiliation rétroactive auprès de la CNAP, l'organisme compétent du régime spécial transitoire procède à un transfert de cotisations pour l'ensemble des périodes concernées.

44 ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES:..... 136.099,24 €

4410 Cotisations: 0,00 €

Il ressort du décompte final des cotisations de l'assurance pension pour l'exercice 2012, un trop payé de la part de la Trésorerie de l'Etat de sorte que le solde du compte Etat Débitéur – cotisations assurance pension est zéro au 31 décembre 2012.

Le montant des cotisations dues à la CNAP par le Ministère de la Fonction Publique au titre des dispositions du chapitre II de la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes de pension, est zéro.

4412 Prestations:..... 136.099,24 €

Ce compte enregistre le montant à recevoir de la part de l'Etat au titre de suppléments de pension payables à certaines catégories de personnel des organismes bénéficiaires de pensions d'un régime de pension contributif.

4413 Frais d'administration:..... 0,00 €

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF: 653.903.730,68 €

4810 Frais d'administration payés d'avance: 1.813.504,85 €

Sous ce compte figurent surtout (1.808.734,88 €) les rémunérations du personnel de la CNAP pour le mois de janvier 2013, payées en décembre 2012.

4811 Prestations payées d'avance:..... 244.492.817,50 €

Ce montant représente les pensions de la CNAP pour le mois de janvier 2013 avancées fin décembre 2012.

4815 Débiteurs cotisations, amendes et intérêts : 407.597.308,33 €

Le compte [48152] est utilisé pour enregistrer la régularisation des cotisations à recevoir de la part du CASS pour l'exercice en cours avec les acomptes versés. Par conséquent, les ISS procèdent à la fin de l'exercice en période 13 à une rectification au niveau des acomptes en débitant le compte [48152] et en créditant le compte [411200] du même montant. Les comptes [40603] et [48152] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice et s'élèvent à 248.909.043,82 € au 31 décembre 2012.

Le compte [48153] est utilisé pour enregistrer le solde des cotisations et des amendes payées, à recevoir de la part du CCSS et s'élève à 158.688.264,51 €

495 Compte d'attente – Débiteurs divers: 100,00 €

Ce montant représente le loyer à recevoir de la part de deux membres du personnel de la CNAP pour des emplacements loués.

5 Comptes financiers:.....438.121.792,72 €

Compte	Libellé	2011	2012
512	Comptes courants	2.530.806,57	3.239.618,56
513	Comptes à terme	363.500.000,00	434.750.000,00
514	Chèques postaux	76.070,61	89.364,38
518	Intérêts courus	168.822,77	42.809,78
51	Banques et Etabl. Financ.	366.275.699,95	438.121.792,72
TOTAL :		366.275.699,95	438.121.792,72

La différence en faveur de la CNAP entre la trésorerie au 31 décembre de l'année écoulé et le fonds de roulement, correspondant à quinze pour cent des prestations annuelles de l'exercice précédent, s'élevant au 31 décembre 2012 à 16.415.220,94 € s'explique par le transfert en retard du solde de cotisations de la part du CCSS à la CNAP.

Vu les liquidités suffisantes pour garantir les engagements de la caisse et le transfert dudit solde en janvier de l'exercice subséquent, nous avons renoncé au transfert de fonds du FDC vers la CNAP pour régulariser la situation au 31 décembre 2012.

Compte	Libellé	31.12.2012
5	Comptes financiers	438.121.792,72
1061002	Fonds de roulement	454.537.013,66
SOLDE :		-16.415.220,94

512 Banques :.....3.239.618,56 €

513 Placements à moins d'un an :.....434.750.000,00 €

514 Chèques postaux :89.364,38 €

518 Intérêts courus sur placements :.....42.809,78 €

Voir Annexe 4 : Intérêts courus sur placements.

TOTAL DE L'ACTIF:.....1.586.035.070,21 €

P A S S I F

1 Capitaux permanents:.....848.415.954,86 €

Compte	Libellé	2011	2012
1061002	Fonds de roulement	427.420.431,93	454.537.013,66
1061020	Réserve admin. par la caisse	393.878.941,20	393.878.941,20
106	Total Réserve:	821.299.373,13	848.415.954,86

Le total de la réserve gérée par la CNAP suivant les dispositions des articles 246 et 247 du CSS modifiés par la loi du 06 mai 2004 s'élève au 31 décembre 2012 à 848.415.954,86 € (voir sous sub 6302 - pages 15, 16 et sub 816 - page 17).

4 Tiers:.....737.619.115,35 €

40 CREDITEURS:.....250.944.705,09 €

400 Frais d'administration :.....238.747,84 €

Sont enregistrés à ce poste les frais d'administration se rapportant à l'exercice 2012 dont les factures ne sont parvenues à la CNAP qu'en 2013.

401 Prestations en espèces:.....1.749.103,04 €

Compte	Libellé	2011	2012	Variation
40121	Pensions en suspens	741,95	1.090,74	
40122	Saisies en suspens	1.597.982,13	1.748.012,30	
	Total:	1.598.724,08	1.749.103,04	9,41%

Au 31 décembre 2012, ce compte reprend surtout des retenues effectuées par l'application de saisie-arrêt dont la validation juridique reste en souffrance.

406 Cotisations :.....248.909.043,82 €

Ce compte enregistre les acomptes sur cotisations compris dans le calcul CCSS. Afin de renseigner séparément le montant des acomptes établis par le CCSS dans le calcul des cotisations, le CCSS procède une fois par année (au mois de février lors du calcul de décembre précédent) à une correction au niveau des comptes 40600x en contrebalançant le compte [40603] du même montant. Pour toutes les ISS, les comptes [40603] et [48152] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice. (voir sub 4815 à la page 27).

409 Créditeurs divers: 47.810,39 €

Compte	Libellé	2011	2012
40901	Arrérages étranger à payer	12.312,99	11.960,45
40909	Créditeurs divers	57.872,37	35.849,94
Total:		70.185,36	47.810,39

430 ORGANISMES CREDITEURS: 483.808.176,67 €

Compte	Libellé		Montant
	Organisme	crédeur pour	
4300073	CCSS	frais d'administration	11.643.345,58
4300075	FDC	frais d'administration	707.420,21
4301024	CFL	assurance migratoire	13.844,28
430118	CNS	remb.de prestations (rapports médicaux) avancées	377,30
43020075	FDC	cotisations	471.443.189,30
Total:			483.808.176,67

440 ETAT CREDITEUR: 2.865.746,09 €

Il ressort du décompte final des cotisations de l'assurance pension pour l'exercice 2012, déterminant la participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension, un trop payé de la part de la Trésorerie de l'Etat et par conséquent un solde en faveur de l'Etat s'élevant à 2.865.746,09 €

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF: 487,50 €

4829 Produits divers perçus d'avance: 487,50 €

Les avances sur loyers dus pour 2013, payées à la fin de l'exercice 2012 par les membres du personnel de la CNAP pour les emplacements loués dans les divers bâtiments, s'élèvent à 487,50 €

TOTAL DU PASSIF **1.586.035.070,21 €**

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION - CNAP

Adresse postale: L-2096 Luxembourg

Bureaux: 1a, bd Prince Henri / L-1724 Luxembourg



Annexe 1 - détails des éléments de pension pour l'exercice 2012

Eléments de pension	Montant brut Pensions seules Régime général/régime spécial transitoire	Montant brut Ind. d'attente	Montant brut Préretraite	Montant brut régime spécial + diff. régime spéc. transitoire	Montant brut Pensions toutes Régime général/régime spécial et spécial transitoire
Avances	-485.805,22	46.358,06	0,00		-439.447,16
Majorations forfaitaires	423.592.683,35	7.919.049,05	2.882.255,71		434.393.988,11
Majorations forfaitaires spéciales	49.539.222,61	4.710.187,07	0,00		54.249.409,68
Majorations forfaitaires transitoires	40.668.266,85	0,00	0,00		40.668.266,85
Majorations proportionnelles	2.309.267.350,95	32.963.632,67	23.010.228,57	1.395.010,09	2.366.636.222,28
Majorations proportionnelles Baby-Year	23.214.200,42	1.358.460,53	55.775,84		24.628.436,79
Majorations proportionnelles spéciales	126.722.958,11	12.601.603,03	0,00		139.324.561,14
Complément minimum 1	56.393.079,26	729.385,34	0,00		57.122.464,60
Complément minimum 2	25.336.726,96	510.126,90	0,00		25.846.853,86
Complément minimum 3	10.630.292,41	0,00	0,00		10.630.292,41
Complément divers 1	4.623.045,87	0,00	0,00		4.623.045,87
Complément divers 2	1.013.893,10	0,00	0,00		1.013.893,10
Supplément enfant	138.261,90	0,00	0,00		138.261,90
Complément différentiel	16.688.128,97	0,00	0,00		16.688.128,97
Complément différentiel D.G.	109.922,76	0,00	0,00		109.922,76
Assurance supplémentaire	3.025.335,85	1.974,26	11.961,78		3.039.271,89
Allocation de fin d'année	59.364.525,07	1.065.240,93	0,00		60.429.766,00
Allocations trimestrielles	301.524,93	0,00	0,00		301.524,93
Montant brut total	3.150.143.614,15	61.906.017,84	25.960.221,90	1.395.010,09	3.239.404.863,98
Convention belgo-lux - Pens. Inv.					0,00
Total (Classe 6130)					3.239.404.863,98

Luxembourg, le 26 mars 2013

Annexe 2 - concordance des documents au 31/12/2012

EXERCICE 2012

A) Journaux mensuels :

<u>Périodes</u>	<u>Débit/Crédit</u>
0	1.475.948.614,03
1	2.336.611.669,19
2	1.696.388.811,38
3	2.024.970.911,07
4	1.785.017.307,65
5	2.067.115.709,00
6	2.659.834.797,84
7	2.483.545.402,40
8	2.243.355.364,15
9	2.578.879.185,78
10	2.432.970.362,33
11	2.631.612.912,53
12	2.005.105.099,45
13	1.509.979.945,74
Total :	29.931.336.092,54

B) Comptes / par classes :

<u>Classes</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>	<u>Solde</u>
1	0,00	848.415.954,86	-848.415.954,86
2	0,00	0,00	0,00
4	9.689.571.011,64	9.279.276.849,50	410.294.162,14
5	16.148.256.617,10	15.710.134.824,38	438.121.792,72
6	4.059.551.652,06	204.131.167,35	3.855.420.484,71
7	6.840.230,01	3.889.377.296,45	-3.882.537.066,44
8	27.116.581,73	0,00	27.116.581,73
Total :	29.931.336.092,54	29.931.336.092,54	0,00

Luxembourg, le 26 mars 2013

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION - CNAP

Adresse postale: L-2096 Luxembourg

Bureaux: 1a, bd Prince Henri / L-1724 Luxembourg



Annexe 3 - Frais d'administration de l'exercice 2012.

article budgét.	comptes budgétaires et libellés		dépense comptabilisée	budget initial	transferts	de / vers	dépassement	budget total	restant / solde
	FRAIS DE PERSONNEL								
FA01	600	Frais de personnel	NL NT 23.199.059,30	24.013.000	0,00		0,00	24.013.000,00	813.940,70
	FRAIS D'EXPLOITATION								
FA02	6020	Bâtiment Loyer	NL NT 1.975.525,49	2.048.000	0,00		0,00	2.048.000,00	72.474,51
FA03	6021	Bâtiment	L NT 704.812,35	808.000	0,00		0,00	808.000,00	103.187,65
FA05	6023	Installation de télécommunication	L NT 338,76	3.700	0,00		0,00	3.700,00	3.361,24
FA06	6024	Informatique	L NT 0,00	250	0,00		0,00	250,00	250,00
FA07	6025	Véhicules automoteurs	L NT 8.867,08	16.400	0,00		0,00	16.400,00	7.532,92
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT								
FA08	6030	Indemnités du personnel	L T 13.740,28	27.600	-13.859,72	FA11, FA16	0,00	13.740,28	0,00
FA09	6031	Organes	L T 15.441,36	20.500	-5.058,64	FA11	0,00	15.441,36	0,00
FA10	6032	Frais de bureau	L T 148.362,09	174.000	-25.637,91	FA11	0,00	148.362,09	0,00
FA11	6033	Postes et télécommunications	L T 546.699,96	450.500	45.302,18	FA8,9,10,12	50.897,78	546.699,96	-0,00
FA12	6034	Informations et publications	L T 6.801,10	21.000	-14.198,90	FA11	0,00	6.801,10	0,00
FA13	60352	Experts et études	NL NT 5.066,60	3.500	0,00		0,00	3.500,00	-1.566,60
FA14	60353	Expertises et contrôles	L NT 59.842,58	60.000	0,00		0,00	60.000,00	157,42
FA15	6036	Contentieux	NL NT 75.316,92	180.000	0,00		0,00	180.000,00	104.683,08
FA16	6039	Dépenses diverses	L NT 305.952,99	292.500	13.452,99	FA08	0,00	305.952,99	-0,00
	FRAIS GENERAUX								
FA172	6042	Autres cotisations	L NT 6.640,00	6.700	0,00		0,00	6.700,00	60,00
FA179	6049	Divers	L NT 5.960,00	6.200	0,00		0,00	6.200,00	240,00
	FRAIS D'ACQUISITION								
FA18	6051	Acquisition Machines de bureau	L NT 0,00	1.500	0,00		0,00	1.500,00	1.500,00
FA19	6052	Acquisition Mobilier	L NT 84.516,95	85.000	0,00		0,00	85.000,00	483,05
FA20	6053	Acquisition Inst. de télécomm.	L NT 0,00	100	0,00		0,00	100,00	100,00
FA23	6056	Acquisition Equipements spéciaux	L NT 2.632,19	6.000	0,00		0,00	6.000,00	3.367,81
FA24	6057	Acquisition Véhicules automoteurs	L NT 0,00	100	0,00		0,00	100,00	100,00
	FRAIS COMMUNS								
FA26	608	Participation aux frais du CCSS	NL NT 11.947.946,66	12.991.000	0,00		0,00	12.991.000,00	1.043.053,34
total:			39.113.522,66	41.215.550	0,00	/	50.897,78	41.266.447,78	2.152.925,12

Luxembourg, le 11 mars 2013

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION

ANNEXE 4 - INTERETS COURUS SUR PLACEMENTS A COURT TERME

SITUATION AU 31/12/2012



banque / compte	montant	période		durée total	taux	intérêts à l'échéance	durée au 31.12.2012	intérêts courus en 2012
		du	au					
BCEE - 513100	4.000.000	06.12.12	17.01.13	42	0,0100%	46,67	25	27,78
BCEE - 513100	3.000.000	06.12.12	23.01.13	48	0,0100%	40,00	25	20,83
BCEE - 513100	3.000.000	28.12.12	21.02.13	55	0,0100%	45,83	3	2,50
BCEE - 513100	6.750.000	28.12.12	05.03.13	67	0,0100%	125,63	3	5,63
total BCEE:	16.750.000					258,13		56,74
CCRA - 513700	25.000.000	22.11.12	29.01.13	68	0,2000%	9.444,44	39	5.416,66
CCRA - 513700	85.000.000	27.11.12	29.01.13	63	0,2000%	29.750,00	34	16.055,56
CCRA - 513700	35.000.000	29.11.12	29.01.13	61	0,2000%	11.861,11	32	6.222,22
CCRA - 513700	10.000.000	03.12.12	07.01.13	35	0,1500%	1.458,33	28	1.166,67
CCRA - 513700	6.000.000	03.12.12	17.01.13	45	0,1700%	1.275,00	28	793,33
CCRA - 513700	30.000.000	03.12.12	29.01.13	57	0,2000%	9.500,00	28	4.666,67
CCRA - 513700	155.000.000	21.12.12	29.01.13	39	0,1250%	20.989,58	10	5.381,94
CCRA - 513700	6.000.000	21.12.12	05.02.13	46	0,1400%	1.073,33	10	233,33
CCRA - 513700	6.000.000	21.12.12	15.02.13	56	0,1400%	1.306,67	10	233,33
CCRA - 513700	60.000.000	21.12.12	26.02.13	67	0,1550%	17.308,33	10	2.583,33
total CCRA:	418.000.000					103.966,79		42.753,04
total général:	434.750.000					104.224,92		42.809,78

Luxembourg, le 26 mars 2013